

information presse

Paris, le 7 janvier 2020

Malakoff Humanis décrypte ses tarifs 2020

Soucieux d'apporter un éclairage sur l'évolution de ses tarifs, Malakoff Humanis décrypte les révisions tarifaires appliquées en 2020. Avec un objectif de transparence et de meilleure lisibilité pour ses assurés, le Groupe explique combien il redistribue et détaille les prestations couvertes par ses cotisations avec des exemples concrets de remboursement.

En 2020, Malakoff Humanis revalorise ses cotisations en moyenne de 2,8 %, hors effet d'âge. Le Groupe ne pratique aucune augmentation des tarifs des cotisations d'assurance complémentaire au titre de la réforme du 100 % santé.

Ces hausses de cotisations prennent en compte différents éléments : la dérive annuelle des dépenses de santé (+2,3 %), ainsi que des évolutions réglementaires (déremboursement partiel de l'homéopathie¹, facturation systématique du jour de sortie de la chambre particulière, augmentation du forfait acte lourd², hausse du ticket modérateur des actes de consultations externes à l'hôpital liés à une hospitalisation³).

Ces mesures ont un impact réel de 5 % pour Malakoff Humanis qui a décidé de ne répercuter que 2,8 % en moyenne sur ses cotisations. Le Groupe a donc fait le choix de ne pas faire supporter l'intégralité de ces coûts à ses clients.

Attentif aux situations les plus difficiles, Malakoff Humanis reconduit en 2020 une aide sociale pour ses assurés individuels, notamment les retraités, dont le revenu par foyer est inférieur à 2 000 euros, afin de compenser la hausse des tarifs.

¹ Passage de 30 % à 15 % de la prise en charge par l'Assurance Maladie en 2020 ; le remboursement des complémentaires passe donc de 70 % à 85 % en 2020.

² Augmentation du **forfait acte lourd** de 18 € à 24 €. (Actes lourds = actes dont le tarif est supérieur ou égal à 120 € ou ayant un coefficient supérieur ou égal à 60, qu'ils soient pratiqués en cabinet de ville, dans un centre de santé, ou dans un hôpital ou une clinique. Ex. : opération de la thyroïde, appendicectomie par cœlioscopie) ;

³ Le gouvernement envisage de porter le **ticket modérateur des actes de consultations externes à l'hôpital liés à une hospitalisation** de 20 à 30 % (hors PLFSS 2020). Cette mesure se traduirait, selon le chiffrage de la FNMF, par une augmentation des charges pour les organismes complémentaires de l'ordre de 120 à 140 M€ par an. (Consultations externes à l'hôpital = consultations ambulatoires destinées à préparer une hospitalisation ou à assurer un suivi médical après une hospitalisation ou une intervention).

Par ailleurs, il est important de noter que sur 100 € de cotisation, Malakoff Humanis reverse en moyenne 85,50 € de prestations à ses assurés, soit un taux de redistribution de 85,5 %. La différence, soit 14,50 €, correspond aux frais de gestion supportés par les assurés. Ces frais recouvrent la gestion administrative des contrats, et notamment les remboursements, ainsi que la mise en œuvre de services à forte valeur ajoutée (tiers payant, réseaux de soins...) facilitant l'accès à des soins de qualité à des tarifs maîtrisés.

Contacts Presse :

MALAKOFF HUMANIS

Élisabeth Alfandari : +33 7 60 09 25 30

elisabeth.alfandari@malakoffhumanis.com

IMAGE 7

Isabelle de Segonzac : +33 6 89 87 61 39

isegonzac@image7.fr

Franck Pasquier : +33 6 73 62 57 99

fpasquier@image7.fr

À propos de Malakoff Humanis

Acteur majeur de la protection sociale, Malakoff Humanis est né en janvier 2019 du rapprochement des groupes Malakoff Médéric et Humanis. Avec plus de 6,5 Mds€ de fonds propres, 426 000 entreprises clientes et 10 millions de personnes protégées (assurés et ayants droit), Malakoff Humanis détient 17 % de parts de marché de l'assurance collective. En retraite complémentaire, le Groupe gère 36,5 Mds€ d'allocations versées, une mission d'intérêt général menée pour le compte de l'Agirc-Arrco auprès de 568 000 entreprises et plus de 13 millions de cotisants et allocataires.

Paritaire, mutualiste et à but non lucratif, Malakoff Humanis met sa performance au service de l'utilité sociale et consacre chaque année plus de 160 millions d'euros à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité sociale.

www.malakoffhumanis.com

 [@MalakoffHumanis](https://twitter.com/MalakoffHumanis)